

XXX^e ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Valeur: 1,70 F

Couleurs: bleu, brun

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Georges BETEMPS

Format horizontal 36 x 22
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 9 décembre 1978 à PARIS;
générale, le 11 décembre 1978.

Notre pays se devait, à plus d'un titre, de marquer cette importante commémoration: c'est en effet à Paris, que fut proclamée, par l'O.N.U., il y a trente ans, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Près de deux siècles auparavant, se formulaient déjà en France, les idées qui devaient aboutir à des textes institutionnels internationaux: nos philosophes du «Siècle des Lumières» ont été les premiers à professer que la condition humaine doit être conforme à des principes reconnus par la raison, valables partout, réellement universels.

Leur message fut entendu des «Insurgents» américains dans leur lutte pour l'indépendance, et peu après, notre Assemblée Constituante reprenait en écho: «*l'ignorance, l'oubli, ou le mépris des droits de l'homme sont les causes du malheur des peuples et de la corruption des gouvernements.*»

Ces conceptions ne passèrent que par étapes dans les relations internationales. Au lendemain de la première guerre mondiale se multiplièrent les initiatives de la Société des Nations, mais, à l'arrière-plan d'une «*peinture tachiste des droits de l'homme*», se profilaient «*les froides statues de marbre des Etats souverains...*».

La Charte des Nations Unies constitua un décisif pas en avant. Si elle se souciait du maintien de la paix et de la sécurité, «*elle accordait autant de place au respect des droits de l'homme et à la coopération internationale, dans les domaines économique, social, intellectuel, humanitaire, ou plutôt, elle ne concevait pas les unes sans les autres.*»

Ces actes nouveaux liaient ainsi la consolidation de la paix aux efforts les plus larges des Etats: «*une paix fondée sur les seuls accords politiques et économiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime des peuples; cette paix doit être établie sur les fondements de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.*»

Cette dynamique d'un idéal nouveau est illustrée ici par des silhouettes humaines, qui rappellent notre émission de 1973. Leur égalité en droits se traduit dans leur position, d'une rigoureuse symétrie, aux extrémités d'un fléau de balance qui s'équilibre sur le globe du monde.

La composition est centrée sur le motif décoratif de la flamme pure et inviolable symbolisant le concept admis maintenant par l'humanité entière.

